

Berne, le 5 octobre 1970

La Haye
dodis.ch/36097

Note à Monsieur le Conseiller fédéral Graber

au sujet des conversations avec M. Luns sur
l'intégration européenne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je me permets de vous soumettre quelques suggestions sur des points qui pourraient être soulignés dans vos conversations avec M. Luns. En formulant ces propositions, j'ai tenu compte aussi bien de la note que le Bureau de l'intégration vous a déjà envoyée que des avis exprimés par l'Ambassadeur Caillat dans ses récentes communications.

1. La politique de neutralité dans le contexte européen

Les deux sujets - Conférence européenne de sécurité et intégration européenne - sont liés. Les finalités politiques de l'intégration telles qu'elles ont été formulées à la conférence des chefs d'Etat à La Haye au début de décembre 1969 ont pour but le rapprochement entre l'Ouest et l'Est et l'imposition d'un régime de paix durable en Europe. Dans un tel contexte, les pays neutres ont un rôle à jouer qu'il faudra définir. La neutralité suisse constitue un élément de détente. Elle remplit une fonction importante pour l'Autriche comme la politique de non-alliance de la Suède pour la Finlande. La volonté de maintenir intégrale notre politique de neutralité permanente et armée coïncide donc avec un intérêt politique de l'Europe.

2. Conséquences qui en découlent pour notre attitude à l'égard de l'intégration européenne

La politique de neutralité de la Suisse ne gêne donc en rien la mise en oeuvre des finalités politiques que les pays du Marché commun se sont assignées, mais elle empêche une adhésion de la Suisse au Marché commun. Ces finalités politiques dont nous reconnaissons l'importance ont, à notre avis, un aspect extérieur et un aspect intérieur. L'aspect extérieur concerne l'harmonisation des politiques étrangères; l'aspect intérieur le transfert d'éléments importants de souveraineté nationale dans les domaines de la politique économique à des organes communautaires. Les deux tendances sont incompatibles avec le maintien du degré d'autonomie nécessaire pour la poursuite d'une politique de neutralité qui reste prévisible et convaincante aux yeux du monde extérieur.

3. Réaffirmation du désir de la Suisse de participer à l'oeuvre européenne

Ceci dit, la Suisse désire participer, aussi largement que possible, à la construction européenne. Les raisons sont multiples: étroitesse des liens économiques et culturels; nécessité de résoudre les grands problèmes de l'avenir sur une échelle européenne (environnement, technologie, politique conjoncturelle, stabilité monétaire, etc.). La Suisse, grâce à sa position économique hautement concurrentielle, ne recherche pas des avantages à court terme, mais elle reconnaît l'intérêt d'une coopération à long terme et est décidée à contribuer au réaffermissment des structures européennes.

4. Contenu possible d'un accord avec la CEE

Ces considérations générales démontrent que la Suisse ne recherche pas simplement un échange de concessions tarifaires. Certes, l'intégration des années soixante qui a porté sur l'abolition des entraves aux échanges et sur la mise en place

d'une politique agricole commune représente une étape importante; mais la nouvelle étape envisagée pour les années soixante-dix touchera de beaucoup plus près aux véritables problèmes économiques de notre temps. Aussi la Suisse, comme pays hautement industrialisé et vu sa position monétaire, s'intéresse-t-elle particulièrement à une participation appropriée à ces nouveaux programmes. Cette participation devra être différente de celle des pays membres. Nous sommes conscients des difficultés de trouver des formules adéquates. Nous sommes aussi conscients que ces formules ne doivent pas compliquer les mécanismes institutionnels de la Communauté. Elles doivent être simples et pratiques, car nous reconnaissons l'intérêt du bon fonctionnement des institutions communautaires.

5. Questions de procédure

Par conséquent, il nous paraît urgent d'engager le dialogue. Raisons:

- Il faut éviter de "préfabriquer" des modèles de part et d'autre et de cristalliser des positions qui peuvent s'avérer, par la suite, comme incompatibles.
- Il est, au contraire, souhaitable de commencer par une réflexion en commun et une prise de conscience des intérêts réciproques. La proposition belge d'une nouvelle discussion de fond au Conseil des ministres de la CEE ne risque-t-elle pas d'aller à l'encontre d'une telle procédure?
- Nous devons préparer l'opinion publique suisse, puisque un accord avec la CEE devra probablement être soumis au referendum. La discussion devra cependant pouvoir être concentrée sur des solutions possibles et ne pas se perdre dans des spéculations phantaisistes. Il faut donc acquérir un minimum de renseignements préliminaires. Nous avons besoin des éclaircissements que nous souhaitons obtenir dans les conversations exploratoires.

6. Priorité des négociations britanniques

La priorité qui revient aux négociations britanniques pour des raisons politiques évidentes pourrait conduire à la conclusion que les négociations avec les pays neutres devraient attendre le moment où le cas de la Grande-Bretagne aura trouvé une solution. La Suisse n'a jamais caché son intérêt à voir se réaliser l'élargissement du Marché commun et elle ne voudrait donc en rien freiner ce processus. Aussi ne demande-t-elle pas des négociations simultanées, mais simplement l'ouverture de conversations exploratoires. Ces conversations sont urgentes pour les raisons indiquées plus haut. Elles prendront du temps. Il est donc peu probable qu'une base de négociation soit trouvée avant que les négociations britanniques aient franchi le cap, mais il est également évident qu'il serait faux de remettre à plus tard cette recherche d'une base de négociation, à moins qu'une solution d'ensemble soit alors effectivement compromise.

Cette solution d'ensemble ne devrait d'ailleurs obliger aucun pays de l'AELE - le Royaume-Uni le ~~tot~~ premier - de renvoyer la mise en vigueur des accords qu'ils auraient négociés avec la CEE. Ce qui importe, c'est d'éviter la nécessité d'introduire de nouvelles barrières douanières entre les différents pays membres de l'AELE.

C'est pourquoi une procédure de consultation serait souhaitable qui permettrait à tous les pays intéressés de se rendre compte du progrès des négociations bilatérales et de la contribution qu'ils pourraient éventuellement apporter pour résoudre des problèmes dépassant ces cadres bilatéraux.

7. Remerciements pour l'attitude constructive de M. Luns

Dans son message au sujet du budget du Ministère des Affaires étrangères, le Ministre Luns a indiqué la volonté de son gouvernement de favoriser la conclusion d'accords

- 5 -

de la CEE avec les pays neutres. De plus, dans son discours aux Nations Unies, il a souligné l'importance de nouveaux progrès pour la libéralisation du commerce mondial et l'aide aux pays en voie de développement. Selon lui, l'élargissement des Communautés européennes devrait contribuer à ce but. Ces objectifs correspondent entièrement à la position traditionnelle de la Suisse.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. M.', located in the lower right quadrant of the page.